



Le **GREAF** Savoir

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 070

"Réfléchir à changer"

Octobre 2016

La pluriactivité au Mali



Massa COULIBALY et Boubacar BOUGOUDOGO

Editoria



Plusieurs raisons peuvent expliquer la multiplicité des activités professionnelles. Pour certains, il s'agit de compenser la faiblesse du revenu d'activités principales, de diminuer les inégalités de revenu global qui restent moins fortes que les inégalités de revenu d'activité principale et pour d'autres de contribuer directement ou indirectement au financement de l'exploitation et par conséquent à son développement ou à sa survie.

Au Mali, la tendance dominante du marché du travail demeure l'exercice d'une seule activité professionnelle. Les plus nombreux pluriactifs se rencontrent parmi les chefs de ménage, les conjoints, les "autre membre", dans le milieu rural, dans les déciles 3 à 7 (à savoir une bonne partie des pauvres – déciles 3 et 4, et la couche inférieure de la classe moyenne – déciles 5 à 7) et dans la catégorie des analphabètes. Pour les chefs de ménage, plus d'un cinquième de cette catégorie exerce au moins une activité secondaire, soit 22% avec 21% de personnes faisant une seule activité et 1% travaillant sur plus de 2 activités. Par strate, le plus grand nombre de pluriactifs se retrouve dans le milieu rural avec 15%. Cela pourrait s'expliquer par le caractère saisonnier de l'agriculture qui n'occupe les exploitants agricoles que quelques mois de l'année.

Massa Coulibaly

Introduction

Au Mali, les 6 ans et plus représentent 75% de la population totale, soit 12.97 millions d'habitants sur les 17.23 au total en 2014. Sur ces 12.97 millions, 1.52 millions de personnes exercent au moins une activité secondaire, soit 12% des actifs de 6 ans et plus.

1. Principaux déterminants de la pluriactivité

Au Mali, près de 12% de la population des 6 ans et plus exercent au moins une activité secondaire avec respectivement 11% pour ceux qui exercent une seule activité et seulement 1% pour ceux exerçant plus d'une activité secondaire. De même, les chefs de ménage exerçant plusieurs activités représentent 23% de l'ensemble des chefs de ménage, avec une plus forte proportion pour ceux de la classe d'âge 36-40 ans et des 41-64 ans pour près d'un quart des chefs de ménages. Au total, le conjoint et autre membre du ménage se retrouvent respectivement à 18% de l'ensemble de leur catégorie.

La pluriactivité semble l'apanage du milieu rural comparativement à Bamako. Ainsi, les travailleurs pluriactifs ruraux représentent 15% de l'ensemble des travailleurs contre 1% seulement pour Bamako. Que ce soit les hommes ou les femmes, la pluriactivité représente un peu plus de 10% de leur catégorie. Elle se rencontre plus facilement dans les classes de pauvre et de la classe moyenne (inférieure ou supérieure). Très peu de riches exercent une autre activité en dehors de l'activité principale, seulement 5%.

Tableau 1. Taux d'activité secondaire (en %)

	6 - 14 ans	15 - 24 ans	25 - 35 ans	36 - 40 ans	41 - 64 ans	plus de 64 ans	Total
Chef de ménage		21	24	25	26	10	23
Conjoint(e)	0	11	17	22	20	8	18
Enfant	2	8	17	22	26	0	6
Autre parent	2	11	19	26	15	3	9
Autre membre	1	14	42	49	27	0	18
Bamako	0	0	2	1	2	0	1
Autre urbain	0	4	8	9	12	3	5
Rural	3	13	24	30	27	9	15
Homme	2	8	20	25	26	10	12
Femme	2	11	18	23	18	4	11
D1	2	6	11	16	10	1	6
D2	4	11	20	33	24	5	14
D3	2	9	26	32	31	6	14
D4	2	14	27	31	26	10	15
D5	1	15	21	31	32	7	15
D6	2	12	26	34	29	10	15
D7	2	13	26	23	28	9	15
D8	1	10	18	23	24	14	12
D9	1	6	13	11	15	8	8
D10	1	4	7	6	9	7	5
Total	2	10	19	24	22	8	12

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014

2. Durée hebdomadaire comparée des activités principale et secondaire

Au Mali, le Code du travail fixe la durée légale du temps de travail à 40 heures par semaine dans les entreprises et à 48 heures par semaine au maximum dans les exploitations agricoles. Dans la réalité, les actifs occupés travaillent en moyenne 42 heures hebdomadaires pour les "monoactifs" et 62 heures hebdomadaires pour les pluriactifs dont 41 heures pour l'activité principale et 21 heures pour les activités secondaires. Les volumes horaires hebdomadaires au Mali pour l'activité principale varient entre 48 heures (maximum enregistré à Bamako) et 36 heures (minimum chez les femmes). Pour les pluriactifs, ce volume horaire hebdomadaire varie entre 52 heures toujours pour la ville de Bamako et 31 heures pour la catégorie des cadres supérieurs. Enfin, il faut noter que la durée de travail secondaire va de 19 heures hebdomadaires pour les pauvres à 24 heures hebdomadaires chez les cadres de niveau

secondaire, les "autre urbain" et la classe moyenne supérieure (déciles 8 et 9). La ville de Bamako est caractérisée par une plus grande propension des jeunes à exercer plusieurs activités et au-delà des heures légales de travail, surtout les 15-24 ans et 25-35 ans. Il faut noter que les hommes travaillent en moyenne plus d'heures que les femmes, 47 heures contre 36 heures pour les "monoactifs" et 70 heures contre 55 heures pour les pluriactifs. Evidemment, cette comparaison ne prend pas en compte les activités domestiques qui, comme on le sait, sont principalement exercées par les femmes.

L'analyse par décile montre que les riches et la classe moyenne supérieure travaillent plus de temps que les autres classes sociales et ce quel que soit le type de travail. Par niveau d'éducation, les cadres supérieurs travailleraient plus que les autres catégories quel que soit le type d'activité exercée. Ainsi, les "monoactifs" feraient 44 heures hebdomadaires en moyenne contre plus de 51 heures hebdomadaires pour les pluriactifs.

3. Activité principale et pluriactivité

Les résultats de l'EMOP (2014) permettent d'estimer le taux de pluriactivité et la proportion d'actif avec contrat. Pour ce faire, l'on a procédé au croisement de l'exercice d'une activité secondaire avec certaines caractéristiques de l'emploi telles que la catégorie socioprofessionnelle, le statut salarial (indépendant ou salarié, avec les différents degrés associés), le type d'entreprise et le secteur d'activité. Ainsi, au Mali, près d'un travailleur sur quatre, 23% exactement, exerce une activité secondaire. L'analyse par CSP principale montre que les travailleurs indépendants et les aides familiaux ont plus recours aux activités secondaires comparativement aux autres CSP. Pour la première catégorie, l'on remarque que les indépendants âgés de 36 à 40 ans sont plus d'un tiers à s'adonner à des activités secondaires et les plus faibles taux étant observés auprès des enfants de 6-14 ans, heureusement serait-on tenté de dire car à cet âge c'est déjà du travail des enfants et si en plus ces enfants travailleurs devaient être astreints à des activités secondaires, cela serait un fait aggravant. Au niveau des aides familiaux, l'on constate une forte propension des classes d'âge 25-35 ans et 36-40 ans à se consacrer à des activités secondaires, respectivement 36% et 43%. Ces deux catégories sont suivies par ordre d'importance par les employeurs, les manœuvres et les cadres moyens, soit 15% pour les premiers, 13% pour les seconds et 10% pour les troisièmes.

Par statut salarial, les indépendants agricoles consacrent plus du tiers de leur temps aux activités secondaires, surtout les adultes de 25 à 40 ans. L'analyse du taux d'activité par entreprise montre que les personnels de maison, les entreprises privées ont le plus recours au travail secondaire avec respectivement 24% et 23%. Loin derrière ces deux catégories, l'on retrouve des travailleurs des entreprises publiques avec un taux d'activité secondaire de 12%. Les travailleurs du secteur agricole, au vu des résultats d'enquête, semblent les plus enclins à exercer des activités secondaires avec un taux de 29%. Ici aussi, les adultes jouent un grand rôle dans cet état de fait (36% pour la classe 25-35 ans et 43% pour la classe 36-40 ans).

En comparant le poids de chaque catégorie de travailleurs aussi bien en activités principales qu'en activités secondaires, les indépendants agricoles représentent 64% des actifs principaux mais 89% des actifs secondaires, soit une surreprésentation de cette catégorie de travailleurs dans la pluriactivité. Il en est de même pour l'ensemble des travailleurs du secteur agricole (dans les mêmes proportions de 64 et 89%). A l'opposé, les indépendants non agricoles, les salariés (privés comme publics) ont chacun un poids moindre dans la pluriactivité comparativement à leurs poids respectifs dans les activités principales. A cause de la prépondérance du secteur agricole dans la pluriactivité, les services marchands qui absorbent pourtant 20% des actifs principaux ne constituent que 5% des pluriactifs.

4. Caractéristiques de l'activité secondaire

Il est possible, selon les données disponibles, de répartir les 1.5 millions de travailleurs secondaires par CSP. Ce faisant, l'on constate que les indépendants sont au nombre de 1.15 millions, soit 76% de

l'effectif total. Sur ce total, la classe d'âge 41-64 ans, celle des 25-35 ans arrivent en tête avec respectivement 38% et 30%. Les classes d'âge 36-40 ans et 15-24 ans sont presque à égalité à 14%. Les aides familiaux avec un effectif de 304'000 personnes occupent la deuxième place après les indépendants. La majorité des aides familiaux se rencontrent dans les classes d'âge jeunes des 15-24 ans et 6-14 ans.

A la suite des CSP, le statut salarial est également dominé par les indépendants agricoles avec 63%, les indépendants non agricoles avec 34%. Les entreprises privées et le personnel de maison sont presque les seuls pourvoyeurs de travailleurs secondaires avec 85% pour le premier et 20% pour le second. Il est possible de scinder les travailleurs secondaires entre les secteurs d'activité. En le faisant, l'on observe que 63% viennent du secteur agricole, qui lui aussi est dominé par les classes d'âge 41-64 ans et 25-35 ans avec 31% et 28%. La plus faible proportion est observée auprès du service non marchand avec seulement 3%. Plus globalement, les classes dominantes en matière de pluriactivité demeurent les 41-64 ans suivies des 25-35 ans. Les exceptions notables à cette tendance générale est la dominance des 15-24 ans parmi les manœuvres, les aides familiaux et le personnel de maison, ainsi que celle des 15-35 ans parmi les salariés privés.

Par statut salarial, à l'exception des cadres supérieurs, des employeurs et des apprentis, le statut d'indépendant agricole est la première destination de la pluriactivité de toutes les CSP. Les trois exceptions dégagées privilégient plutôt le statut d'indépendant non agricole. Dans la pluriactivité toujours, tous les statuts salariaux recrutent majoritairement parmi les indépendants agricoles, y compris les salariés privés pluriactifs (qui recrutent 85% de leur effectif parmi ces indépendants agricoles). Il est utile de noter que même le salariat public secondaire recrute parmi les indépendants agricoles (52%) et parmi les salariés privés (48%). Il est également intéressant de noter que l'apprentissage secondaire s'opère essentiellement dans le cadre familial, en qualité d'aide familial, pour 85% contre seulement 15% dans le cadre d'un atelier d'indépendant autre que la famille.

Les données permettent de calculer des taux de transition entre activités principales et activités secondaires au regard d'une part de la catégorie socioprofessionnelle et d'autre part du statut salarial des actifs. Pour se faire, on établit la proportion de pluriactifs qui ne changent pas de statut (soit reste dans la même CSP soit dans le même statut salarial), ensuite la proportion de ceux qui changent de position dans l'emploi, soit la CSP soit le statut. Le premier taux est calculé à l'aide des éléments de la diagonale de la matrice qui croise la CSP principale avec la secondaire ou le statut salarial principal avec le secondaire. Le taux obtenu est un taux d'immobilité, l'activité secondaire préservant le même statut d'actif que l'activité principale. Le second taux est celui de la transition d'un statut principal à un autre statut secondaire différent, que ce dernier soit en ascendance ou en descendance par rapport au premier. Ce taux de transition traduisant une certaine mobilité dans l'emploi, en passant de l'emploi principal à l'emploi secondaire, est ensuite scindé en taux structurel et en taux net, le premier étant dicté par les caractéristiques limitées du marché du travail et le second en tant que simple résidu entre transition totale et transition structurelle.

Les calculs établissent à 58% respectivement 56% les taux d'immobilité dans l'emploi selon la CSP respectivement le statut salarial. Du coup, les taux de transition ou de mobilité sont de 42% respectivement 44%. Dans chacun des deux cas, les taux sont à prédominance structurelle. Si l'on pense que ces taux de transition sont relativement faibles, alors il apparaît que la pluriactivité ne s'accompagne pas nécessairement d'une diversification importante ni dans la catégorie professionnelle ni dans le statut salarial, le marché du travail étant dominé par le statut d'indépendance quelle que soit l'une de ces deux caractéristiques de l'emploi au Mali.

Tableau 2. Taux de transition entre activités principale et secondaire

	Taux d'immobilité	Taux de transition/mobilité		
		Totale	Structurelle	Nette
CSP	58%	42%	26%	16%
Statut salarial	56%	44%	27%	17%

Source: Etabli à partir des données EMOP 2014